

Pour/vers une Charte de Déontologie pour l'amélioration de l'image des femmes dans les médias

Préambule

La constitution algérienne de 1996 -et ses amendements jusqu'en 2016, consacre l'égalité des droits entre les citoyen(ne)s algérien(ne)s et garantit les libertés fondamentales et les droits humains de la personne, du citoyen et de la citoyenne. Constitutionnellement, ces principes représentent le patrimoine commun à tous les algériens et algériennes qui ont le devoir de transmettre de génération en génération, pour le conserver dans son intégrité et son inviolabilité. Les derniers amendements publiés¹ au Journal officiel le 7 mars 2016 comme un rappel à la veille de la journée internationale des droits des femmes rappellent l'égalité des citoyens devant la loi, sans que puisse prévaloir aucune discrimination pour cause de naissance, de race, de sexe, d'opinion ou de toute autre condition ou circonstance personnelle ou sociale. Ils confirment le rôle de l'Etat et ses responsabilités dans la promotion de la parité entre les hommes et les femmes et celle de la femme aux responsabilités dans les institutions et administrations publiques ainsi qu'au niveau des entreprises.

La nouvelle Constitution stipule aussi que les « institutions ont pour finalité d'assurer l'égalité en droits et devoirs de tous les citoyens et citoyennes en supprimant les obstacles qui entravent l'épanouissement de la personne humaine et empêchent la participation effective de tous, de la vie politique, économique, sociale et culturelle ». Et c'est dans ce contexte que la télévision algérienne/EPTV, consciente de ses responsabilités en tant qu'institution nationale de service public, se veut de réaliser l'un de ses buts fondamentaux qui est d'éduquer, et non pas uniquement d'informer ou de divertir, et par suite de jouer son rôle d'acteur primordial dans l'évolution des mentalités et le changement des comportements pour assurer une concordance entre les messages transmis au public et la réalité des femmes et des hommes, des garçons et des filles au sein de la société algérienne dans le cadre de leur évolution initiée depuis l'indépendance du pays. Œuvrant à l'élimination de toutes les formes de discrimination pour réaliser l'égalité et de la parité hommes-femmes, les changements ont été plus probants ces dernières années aussi bien en termes de réformes législatives, de politiques nationales et/ou d'engagements internationaux du pays.

Cependant, même si l'Egalité Genre est de plus en plus intégrée dans les émissions et la production de la télévision algérienne, il existe toutefois des réminiscences quant à la façon dont les hommes et les femmes sont présentés ou qualifiés. Elles peuvent se résumer en deux préoccupations majeures résultats de la réflexion et de l'analyse conduites par l'institution elle-même pour ce qui concerne les programmes diffusés sur le réseau des télévisions publiques:

¹ Articles 32, 34, 35 et 36

- La prévalence de stéréotypes et des images négatives et de clichés concernant les femmes comme les hommes dans les programmes de prime time tels que les films populaires qui ciblent la famille d'une part et le théâtre, les divertissements, les magazines et la télé-réalité, d'autre part. Les femmes sont généralement dépeintes comme étant inexpérimentées, matérialistes, opportunistes, dépendantes des hommes, passives, soumises, victimes et souvent présentées comme des objets sexuels au lieu des citoyennes autonomes, fières de leur algérianité et de leur rôle dans leur société, douées de raison et de capacité de réfléchir. À l'inverse, les hommes sont souvent présentés en position de pouvoir et d'autorité, comme des êtres raisonnables, peu traversés par le doute à propos de leurs compétences et capacités, rarement en situation de vulnérabilité ou de faiblesse et, si c'est le cas, comme manquant alors de virilité.
- La sous-représentation des femmes dans les nouveaux programmes d'information. Il est plus fait appel à l'expertise des hommes comme sources beaucoup plus souvent qu'à celle des femmes. Bien plus, lorsque les journalistes veulent sélectionner des personnes à interviewer, les «lentilles genre» dans la sélection de la source (d'information ou de connaissance) sont non seulement andro-centriques mais également biaisées, en faveur d'une certaine définition de la masculinité capable de répondre à toutes les requêtes et de livrer tous les types de points de vue, qu'il s'agisse de recueillir l'opinion d'«experts» ou de témoignages de personnes «ordinaires». Par contre, lorsque les femmes sont sollicitées, elles le sont essentiellement et dans la majorité des cas pour leur « expertise » et leur connaissance traditionnellement «féminines» et des questions qui y sont étroitement liées telles que l'éducation des enfants. Les femmes sont rarement représentées dans les reportages comme figures d'autorité.

Le contexte

L'EPTV a mis en œuvre un projet de promotion de l'égalité des genres en collaboration avec ses partenaires MedMedia et la Copeam. Ce projet régional financé par l'Union européenne vise à améliorer les représentations de la femme dans l'information et les programmes diffusés par les médias audiovisuels du Sud de la Méditerranée afin d'éliminer les stéréotypes sexistes et les images négatives y-afférentes.

Ce projet est l'indicateur de l'engagement de l'EPTV dans les réformes mises en œuvre par l'Etat algérien, les changements et les mutations sociales que connaît l'Algérie depuis son indépendance. En effet, en tant qu'institution nationale responsable, l'EPTV s'est fixé de mettre en place une politique qui aura pour objectif mesurable de lutter contre les stéréotypes sexistes aussi bien dans l'information, dans la production que dans la programmation et diffusion à la télévision nationale.

Sur cette base et en vue d'assurer une consultation inclusive et la plus large et une appropriation de cet engagement par le plus grand nombre de parties prenantes, deux ateliers de deux jours de sensibilisation et de formation ont été organisés avec pour objectif de renforcer la capacité de l'EPTV et de ses partenaires en matière

d'identification et de lutte contre les stéréotypes Genre dans les programmes diffusés dans le réseau de la télévision publique algérienne.

Dans ce contexte et dans l'attente de développer une charte déontologique et de prendre des dispositions aussi bien morales que contractuelles définissant les normes éditoriales fondées sur la non-discrimination et l'égalité des sexes, un certain nombre de principes et d'obligations et une plateforme de recommandations, tels que détaillés ci-dessous, ont été proposés par consensus par les décideurs et cadres supérieurs de l'EPTV, les gestionnaires de l'Edition, les directeurs/trices de publications, les producteurs/trices et responsables des programmes, les représentant(e)s des sociétés de production privées et les journalistes qui ont activement participé à ces deux évènements.

Le cadre

Nous, participants et participantes, aux ateliers consacrés à «la lutte contre les stéréotypes Genre dans la fiction et les programmes de divertissement», d'une part, et au «journalisme sensible au genre dans les programmes d'information», d'autre part, qui se sont tenus à Alger, les 9-10 Mars 2016, dans l'attente d'une charte nationale pour l'amélioration de l'image de la femme et des femmes dans les médias, nous nous engageons à contribuer à l'élimination progressive des images négatives et stéréotypes portant sur les hommes et les femmes. Cet engagement sera concrétisé à travers le respect des principes et obligations qui suivent et la collaboration à la mise en œuvre de la plateforme de recommandations jointe.

Les Principes

Considérant la Constitution de la République Algérienne Démocratique et Populaire (Mars 2016), qui stipule notamment en son article 32, l'égalité des citoyens devant la loi, sans que puisse prévaloir aucune discrimination pour cause de naissance, de race, de sexe, d'opinion ou de toute autre condition ou circonstance personnelle ou sociale, renforce en son article 34, l'égalité en droits et devoirs de tous les citoyens et citoyennes, et précise dans son article 52 que la liberté de la presse (écrite, audiovisuelle et sur les réseaux d'information) ne peut être utilisée pour attenter à la dignité, aux libertés et aux droits d'autrui ;

Considérant les différents engagements nationaux pris par la République Algérienne Démocratique et Populaire visant la lutte contre toutes les discriminations et les violences fondées sur le Genre ainsi que la promotion de l'égalité hommes-femmes, notamment, et à titre d'exemple, la Stratégie nationale de lutte contre la violence fondée sur le Genre/VFG, (2006-2010) et le plan d'action de la commission nationale VFG (2013-2015) et son plan de communication(2014-2015) ainsi que la loi criminalisant la VFG (décembre 2015), la Stratégie nationale pour la promotion et l'intégration des femmes (2008-2014) et ses plans d'action, la charte de la femme travailleuse (2014), le plan d'action visant la promotion de la femme rurale (2015-2016) et son programme de travail (2015- 2019) et enfin la loi sur la participation politique des femmes et les mesures d'action affirmative telles que le quota ;

Considérant les différentes conventions ratifiées par la République Algérienne Démocratique et Populaire dont les sept relatives aux droits humains et qui

comprennent la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que les engagements internationaux du pays, pour citer aussi les Conférences Internationales portant sur les droits humains (Vienne 1993), sur la Population et le Développement (Le Caire, 1994), la promotion de la femme (Beijing, 1995) et la dernière en date relative aux Objectifs de Développement Durable/ODD (New York, 2015) en particulier, l'ODD 5 qui vise l'égalité entre les sexes et l'habilitation de toutes les femmes et les filles ;

Prenant en compte la faible représentation des femmes dans les instances de décision malgré leur présence non négligeable dans les médias et les organes de presse tant publics que privés;

Etant donné la persistance des stéréotypes et des clichés donnant une image réductrice, dévalorisante parfois dégradante de la femme dans les médias, une image qui ne reflète pas les avancées qu'elle a pu réaliser dans les divers domaines sociaux, économiques et politiques ;

Constatant la faible visibilité de la femme dans les médias qui sollicitent rarement son expertise et/ou son témoignage dans l'analyse des questions d'actualité ;

Les professionnel(le)s de l'information, de la production, de la réalisation et de la programmation s'engagent en faveur du respect des femmes et de leur dignité en tant que citoyennes à part entière.

OBLIGATIONS :

Pour ce faire, ils/elles contribueront fortement à :

1. Renforcer le rôle de la télévision dans l'évolution des mentalités et des comportements dans une perspective plus égalitaire des femmes et des hommes, des filles et des garçons vers l'élimination progressive des stéréotypes genre et des images négatives touchant les femmes et les hommes,
2. Etre vigilant(e)s par rapport aux images négatives et les stéréotypes qui sont véhiculés dans la production, la réalisation et la programmation et œuvrer à la prise de conscience sur l'importance d'une image positive de la femme par le biais de la diffusion de la culture égalitaire et de la lutte contre la marginalisation et toutes les formes de discrimination auxquelles les femmes et les filles font face,
3. Appliquer les principes de diversité et promouvoir les différentes images des hommes et des Femmes en Algérie,
4. Corriger/améliorer l'image des femmes algériennes auprès du public et en accroître une représentation fidèle à la réalité historique et sociale des femmes en tant qu'expertes, professionnelles et figures d'autorité.

Ces principes et ces obligations vont constituer le fondement de comportements éthiques qui contribueront à façonner le développement d'un projet de dispositions politiques et de normes éditoriales et rédactionnelles pour la future charte déontologique nationale visant l'élimination des stéréotypes et la dissémination d'images positives Genre, sous le leadership de l'EPTV et de ses partenaires nationaux.

Plateforme de recommandations

Les professionnel(le)s des médias, réuni(le)s les 9 et 10 mars 2016 lors des ateliers consacrés aux « Rôles et stéréotypes Genre dans les médias" organisés en marge de la Journée Internationale des droits des femmes recommandent ce qui suit :

Sur le plan des mesures et des mécanismes institutionnels :

1. Œuvrer à l'atteinte de la parité homme / femme telle qu'inscrite dans la Constitution, au niveau des postes de direction dans un délai de cinq ans à compter de la mise en œuvre des recommandations,
2. Créer une position ou une fonction, de référent/e au sein de l'EPTV, communément appelé point focal Genre ou unité focale genre, qui aura pour mission de veiller à la mise en œuvre de l'égalité entre les hommes et les femmes, à travers l'intégration et l'audit Genre : 1) au plan professionnel au sein de l'entreprise; 2) dans le contenu des programmes et de l'information,
3. Renforcer et professionnaliser la commission de lecture (des programmes de production), en veillant à une diversité dans la représentation et la qualité de membre de la cette commission (écrivains, réalisateurs, scénaristes, femme, jeunes...),
4. Diffuser une circulaire en vue de généraliser l'utilisation d'un langage sensible au genre en évoquant aussi bien les hommes et les femmes, les garçons et les filles, que le recours systématique au féminin et au masculin dans l'évocation des personnes et des métiers : « les hommes et les femmes politiques », « les téléspectateurs et les téléspectatrices », « les auditrices et les auditeurs », « les enseignants et les enseignantes »,
5. Assurer une meilleure visibilité des femmes dans les bulletins d'information en veillant à interviewer plus de femmes et à les inviter dans les autres programmes et émissions de la télévision,
6. Mettre en œuvre un plan de marketing social et commercial pour la promotion de la production nationale.

Sur le plan des outils d'opérationnalisation de l'égalité Genre

Dans le but de lutter contre les discriminations et les stéréotypes jusqu'à leur élimination:

7. Elaborer une charte à même de combattre les stéréotypes Genre et les images négatives des hommes et des femmes et d'améliorer la représentation et la présence des femmes dans les médias audiovisuels algériens dans le respect des valeurs et des principes constitutionnels du pays et de la société algérienne en termes de non-discrimination, de tolérance, de diversité et d'égalité citoyenne,
8. Concevoir des outils d'audit et de contrôle tels qu'une grille de lecture et d'analyse selon les perspectives Genre et droits,
9. Mettre en place un mécanisme de recours et de suivi des productions (conseil ou autre).

Sur le plan du renforcement des capacités techniques :

- 10.Élaborer un répertoire de personnes ressources, professionnelles et expertes, dans tous les domaines pour faciliter aux journalistes l'invitation d'un plus grand nombre d'entre elles et en assurer une meilleure représentation dans les bulletins d'information, les émissions et autres programmes de l'EPTV,
11. Identifier des consultant(e)s spécialisé(e)s Genre et les questions y-afférentes afin de bénéficier de leur expertise pour commenter l'actualité, intervenir dans les émissions par rapport à ces questions et fournir conseils et orientations Genre dans la production et la réalisation,
- 12.Élaborer un Guide de bonnes pratiques pour l'EPTV en vue de leur généralisation afin de favoriser l'égalité de traitement des hommes et des femmes dans le contenu des informations et des programmes,
13. Organiser des cycles de formation Genre pour les professionnel(le)s des médias d'une durée plus longue comprenant des exercices pratiques en matière d'écriture de scénario, de reportage, de bulletins d'information ou autre,
14. **Diffuser ces principes, obligations et recommandations dans les rédactions et les services concernés de la Télévision algérienne pour qu'ils soient respectés et appliqués par les journalistes et les producteurs de programmes.**